

**Cérémonie en mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites  
de l'État français  
et en hommage aux Justes de France - Dimanche 20 juillet 2025 à 9h**

Madame la Préfète de l'Isère,  
Monsieur le Maire de Grenoble,  
Mesdames et Messieurs les député(e)s,  
Madame, Monsieur le Sénateur,  
Madame la Conseillère métropolitaine représentant le Président,  
Mesdames et Messieurs les vice-présidents de Grenoble-Alpes Métropole,  
Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs les présidents d'association,  
Monsieur le représentant diocésain,  
Mesdames et Messieurs les présidents des associations consistoriales Rachi et Bar Yohaï,  
Monsieur le Rabbīn,  
Chères amies, chers amis, chers enfants,

**« Heureux comme un Juif en France » ...**

Cette expression, que nous avons toutes et tous entendue au moins une fois, est née au XIX<sup>e</sup> siècle dans les milieux juifs d'Europe de l'Est, admiratifs de l'émancipation accordée aux Juifs par la Révolution française.

La France apparaissait alors comme une terre de liberté, d'égalité, d'intégration, à l'opposé des persécutions subies ailleurs.

Puis vint l'affaire Dreyfus.

Puis vint le régime de Vichy.

Le 10 juillet 1940, l'Assemblée nationale accorde les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain.  
Moins de trois mois plus tard, le régime de Vichy s'empresse de s'occuper des Juifs.

Les lois infâmes :

- Le 3 octobre 1940, une loi portant *statut des Juifs* les exclut de la fonction publique, de l'armée, de l'enseignement, de la presse, du cinéma et de nombreuses professions libérales.
- Le 4 octobre 1940, une autre loi prévoit l'internement administratif des étrangers juifs sur simple décision des préfets.
- Le 7 octobre 1940, le décret Crémieux, qui depuis 1870 accordait la nationalité française aux Juifs d'Algérie, est abrogé.

- Le 2 juin 1941, une nouvelle loi élargit considérablement la liste des professions interdites ou restreintes aux Juifs, y incluant notamment les avocats, médecins, architectes, banquiers...

Puis vint le recensement

Le gouvernement de Vichy fait réaliser par l'administration française un recensement précis des Juifs, en zone occupée comme en zone libre.

Puis vint la spoliation

Dans une politique dite d'*aryanisation*, une loi du 22 juillet 1941 impose la mise sous administration provisoire de tous les biens appartenant à des personnes considérées comme juives (à l'exception de leur résidence principale), en vue de leur vente au profit de l'État.

Puis vint le port de l'étoile jaune

Le 29 mai 1942, une ordonnance impose à tous les Juifs de plus de 6 ans vivant en zone occupée le port de l'étoile jaune contrôlé par la police française.

Cette mesure ne sera pas appliquée en zone libre par crainte de réactions de solidarité de la population, qui s'étaient manifestées en zone occupée.

Puis vint l'exclusion sociale

- Les enfants juifs sont progressivement exclus des écoles publiques. Le second *statut des Juifs* du 2 juin 1941 stipule : « *Les Juifs ne peuvent, en aucun cas, être admis dans les établissements d'enseignement du second degré ou du supérieur.* »
- Ils sont interdits de séjour dans certaines zones (frontières, stations balnéaires, etc.).
- Des panneaux « *Interdit aux Juifs* » apparaissent dans les parcs, bibliothèques, piscines...

Puis vinrent les internements, les rafles, les déportations

**Environ 76 000 Juifs, dont plus de 11 000 enfants, ont été déportés depuis la France entre 1941 et 1944.**

Si la présente cérémonie a lieu à pareille époque ce n'est pas pour rien.

En effet, **les 16 et 17 juillet 1942, 13 152 Juifs sont arrêtés à Paris par la police française, sans l'aide allemande, et parmi eux 4 115 enfants.**

Ils sont conduits au Vélodrome d'Hiver, dans le 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Les conditions au Vélodrome d'Hiver sont effroyables : les familles sont entassées sans nourriture, ni eau, ni soins, pendant plusieurs jours ; les sanitaires sont inutilisables, la chaleur est accablante ; malades, enfants, femmes enceintes sont laissés sans aide.

Aucune assistance médicale, humanitaire ou religieuse n'est autorisée.

Après le Vel d'Hiv, les internés sont envoyés dans les camps de Drancy, Pithiviers, Beaune-la-Rolande ; les enfants sont arrachés à leurs parents, puis déportés seuls vers Auschwitz.

Aucun de ces enfants n'est revenu.

**Sur les 13 152 Juifs arrêtés lors de cette rafle, moins d'une centaine ont survécu.**

C'est la plus grande arrestation massive de Juifs en France.

**Cette rafle a été entièrement organisée par l'État français, notamment par la Préfecture de police de Paris, le ministère de l'Intérieur et le Commissariat général aux questions juives.**

Puis la guerre a pris fin.

Le Général de Gaulle a rétabli les libertés publiques et l'antisémitisme d'Etat a définitivement disparu.

Il a fallu attendre le 16 juillet 1995 pour qu'un Président de la République reconnaisse la responsabilité de l'Etat français, dans un discours demeuré célèbre.

Marquant une rupture avec ses prédécesseurs, le Président Jacques CHIRAC prononçait notamment ces paroles :

- « *La folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français.* »
- « *La France, patrie des Lumières et des Droits de l'homme, terre d'accueil et d'asile, le jour venu, a accompli l'irréparable. Elle a livré ses protégés à leurs bourreaux.*

**Et pourtant, dans cette France sous l'occupation, il n'y eut pas que des lâchetés. Il y eut des héros.** Des femmes, des hommes, ont sauvé des Juifs au péril de leur vie.

C'est pourquoi, par une loi du 10 juillet 2000, fut instauré également un hommage aux Justes de France.

**4230 Français ont été reconnus Justes parmi les Nations, dont 143 en Isère.**

Mais il y en a eu beaucoup d'autres, restés anonymes, car ils considéraient comme « **normal** » ce qu'ils avaient fait.

A tous ces justes, connus ou anonymes, je veux leur rappeler cette maxime du Talmud :

« *Quiconque sauve une vie est considéré comme s'il avait sauvé l'humanité tout entière.* »

Comme beaucoup ici, cette maxime je l'ai entendue pour la première fois en regardant ce magnifique film : *La Liste de Schindler*, un film qui devrait être vu par tous, et d'abord par nos jeunes générations, pour qui cette guerre peut sembler lointaine.

**Mais aujourd'hui, les Juifs sont-ils redevenus heureux en France ?**

Si l'antisémitisme d'Etat a évidemment pris fin depuis 1944, l'antisémitisme individuel, lui, connaît une grave accélération depuis les années 2000 : Ilan HALIMI, l'école Ozar Hatorah de Toulouse, l'Hyper cacher...

Le 7 octobre 2023, plus de 1 200 Juifs israéliens ont été massacrés, torturés, violés, brûlés... parce qu'ils étaient Juifs.

Si ces actes ont suscité une vive émotion en France, des pouvoirs publics comme de la population, on a assisté en parallèle, à une explosion des actes antisémites.

**Plus de 1 500 actes en 2023 et en 2024. Et cela continue en 2025.**

Ainsi, on a vu :

- Une fillette de 12 ans violée parce qu'elle était juive.
- Des synagogues brûlées.
- Des rabbins agressés.
- Des tags antisémites inscrits partout en France et y compris dans notre chère ville de Grenoble

Et il y a deux semaines, à Grenoble, l'appartement d'un rabbin a été ravagé par un incendie criminel.

Naturellement, dès cette nouvelle connue, toute personne de bonne foi s'interroge : s'agit-il d'un acte antisémite ?

Le simple fait de se poser la question montre à quel point notre pays va mal.

Quatre jours plus tard, on apprenait qu'il s'agissait bien d'un incendie volontaire.

**Dès lors, j'ai affirmé – et je le maintiens – qu'il existe une forte présomption de mobile antisémite.**

Pourquoi ?

- Parce que la victime est rabbin.
- Parce que l'incendie a pris naissance chez ce rabbin.
- Parce qu'il habite le même appartement depuis 40 ans, et tout le monde sait où il vit.
- Parce que cet homme est respecté de tous, qu'il est un modèle de comportement pour nous tous, et qu'on ne voit aucune autre raison plausible de vouloir lui nuire si ce n'est parce qu'il est Juif.
- Parce que cet acte intervient dans une période d'explosion des actes antisémites

Aussi, je demande que toute la lumière soit faite.

Tous les moyens d'enquête doivent être mobilisés pour appréhender le ou les auteurs et déterminer le mobile de cet acte.

Si le mobile antijuif était confirmé, il s'agirait alors de l'un des actes antisémites les plus graves en France depuis le 7 octobre.

Des vies auraient pu être perdues... encore une fois parce que Juives.

**Aujourd'hui, la communauté juive de France, et naturellement celle de Grenoble, a peur.**

Toutes les initiatives pour vaincre ce poison qu'est l'antisémitisme, ou sa nouvelle forme, l'antisionisme, sont les bienvenues.

Je sais que l'Etat et l'ensemble des pouvoirs publics sont pleinement mobilisés pour combattre cet antisémitisme.

**Afin qu'un jour, nous puissions redire – sincèrement, paisiblement, fièrement :**

**« Heureux comme un Juif en France ».**

Je vous remercie.

Eric HATTAB, président  
Crif Grenoble-Dauphiné